

Avis Master Droit du Sport

Par **SuitsLaw**, le **08/07/2015** à **13:00**

Bonjour, j'ai vu qu'il y avait après le Master en Droit des affaires une spécialisation possible en droit du sport, j'aimerais donc en savoir plus car il y a peu d'info...

Que pensez vous de cette spécialisation ? Il y a des débouchés ou pas du tout vu que peu en parle ?

J'aime beaucoup le sport notamment le football et j'aimerais donc avoir votre avis sur cette spécialisation.

Par **Sophia78**, le **08/07/2015** à **20:39**

Bonjour,
je suis dans le même cas c'est une filière qui m'intéresse beaucoup. cependant, sur ce forum on m'a dit que c'était un secteur fermé avec très peu de débouchés.

Je ne sais pas si tu as entendu parlé de la fac d'Aix en Provence qui à un centre spécialisé dans le droit du sport en collaboration avec des fédérations.

Par **PeterAlawi**, le **09/07/2015** à **09:15**

Bonjour,

Le droit du sport est une niche. Mieux vaut effectuer un premier Master 2 général (fiscal, social ...) puis faire un second Master 2 spécialisé en droit du sport. En effet les débouchés sont maigres et les postes proposés le sont souvent par un réseau d'anciens du M2 concerné.

Le meilleur M2 droit du sport est celui de Limoges. Il est ancien, a un gros réseau et ses directeurs sont ce qu'il se fait de mieux en ce domaine.

Ensuite on retrouve Aix et Dijon. Bon réseau et bon profs.

Enfin il y a les autres : Nice, Paris 1, Lille.

Par **Yn**, le **10/07/2015** à **09:46**

Je suis assez sceptique quant au "droit du sport". L'intitulé ne renvoie à aucune réalité. Que le droit soit "appliqué au sport", je l'admets volontiers, mais qu'un "droit du sport" autonome contenant ses propres règles, sa propre logique, existe... c'est assez discutable.

Je veux bien concéder la spécificité de certains points, mais parler de spécialité juridique autonome... C'est un peu exagéré.

Je me suis intéressé à la question - c'est à la mode apparemment - et la majorité des problématiques sont des problématiques de droit commun selon moi :

- Les sponsors, les transferts de joueurs, les agents de joueurs, etc. concernent le droit (international) des contrats, voire le droit de l'arbitrage avec le TAS.

- Les problématiques des clubs sont celles du droit des sociétés, du droit fiscal, voire du droit de la concurrence.

- Le droit du travail est évidemment présent

Partant, c'est globalement le droit commun (des contrats, des sociétés, du travail, du DIP, etc.) qui est appliqué au sport, mais ce n'est en aucun cas une spécificité. Remplacez le mot sport par le mot "commerce", les mêmes problématiques seront présentes.

Un bon M2 en droit des affaires me semble nettement plus approprié.

Par **PeterAlawi**, le **10/07/2015** à **11:34**

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec toi Yn.

Je te concède volontiers le fait que pour certaines questions c'est le droit commun qui s'applique.

Mais j'ai envie de dire comme dans toutes les branches du droit ! A part le droit des contrats (en droit privé), je ne vois pas quelle branche du droit est totalement autonome.

Preuve supplémentaire de sa caractérisation, le droit du sport est codifié. Cela veut donc dire que des lois et des actes réglementaires spécifiques à la matière sportive ont été adoptés.